



ARRÊTÉ MUNICIPAL D'OUVERTURE D'UN ERP
ETABLISSEMENT « M.BRICOLAGE/DARTY »
CENTRE COMMERCIAL DES JARDINS DE LA BRETONNIERE
35220 CHATEAUBOURG

ARRÊTÉ N°31- 2024

SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Le Maire de la Ville de CHÂTEAUBOURG,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2212-2,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L 143-1 à R143-47, R184-4 et R184-5,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté modifié du 22 décembre 1981 portant approbation des dispositions particulières du type M (magasins et centres commerciaux)

Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R 111-19-1 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'avis favorable de la Commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Fougères – Vitré du 28 novembre 2023 et du 9 janvier 2024 avec prescriptions.

ARRÊTÉ

Article 1 :

L'ouverture au public de l'établissement M.Bricolage/Darty situé Centre Commercial Des Jardins De La Bretonnière à Châteaubourg est autorisée comme un E. R. P. classé en type M, 2ème catégorie, pour un effectif autorisé de 757 personnes.

Article 2 :

Le présent arrêté prendra effet le 18 janvier 2024 et concernera le commerce.

Article 3 : Les prescriptions mentionnées dans le procès-verbal de la commission de sécurité et d'accessibilité du 28 novembre 2023 et du 9 janvier 2024 devront être levées dans les plus brefs délais.

Article 4 : L'exploitant doit respecter en permanence les règles de sécurité applicable à son établissement.



CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Pôle Aménagement/Travaux/Urbanisme

Ampliation transmise à :

- Monsieur le Sous - Préfet de Fougères - Vitré, Président de la Commission de sécurité de l'arrondissement de Fougères - Vitré.,
- Monsieur le Chef du Service Prévention de l'arrondissement de Fougères-Vitré.

Châteaubourg, le 18 janvier 2024

Le Maire,

Teddy RÉGNIER

